

**DELIBERATION N° 32****Contrat de résidence entre la Ville de Dieppe  
et l'association « Echelle Inconnue »****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
 Nombre de conseillers en exercice : 39  
 Nombre de présents : 33  
 Nombre de votants : 32*

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

**Sont absents et excusés** : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

**Pouvoirs ont été donnés par** : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe considère que la participation à la vie culturelle demeure un enjeu essentiel et un levier de développement pour toutes les personnes. Cette participation à la vie culturelle apparaît comme le premier facteur de liberté et d'inclusion sociale. Elle reste un indicateur fort de l'exercice effectif des droits culturels des personnes et la Ville souhaite favoriser cette possibilité auprès de tous ces habitants.

C'est dans cette perspective que la Ville de Dieppe souhaite mettre en place un partenariat avec l'Association "Echelle Inconnue", association qui a pour objet la production et l'organisation de manifestations culturelles intégrant tous les modes d'expression sur tous les supports connus et inconnus à ce jour et la formation à la lutte contre les discriminations territoriales.

Le projet de création en participation proposé par l'Association "Echelle Inconnue", en partenariat avec le service d'animation du patrimoine de la Ville de Dieppe, se déroulera dans le quartier du Pollet, avec l'appui des nouvelles technologies (prototype du « nigloblaster », dispositif numérique).

Le coût de ce projet pour la Ville de Dieppe est de 11 000 € TTC.

Afin de définir les modalités de ce partenariat, un contrat de résidence entre la Ville de Dieppe et l'Association "Echelle Inconnue" est établi.

Vu :

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- le projet de contrat de résidence soumis,

Considérant l'avis de la commission n° 2 réunie le 2 décembre 2014

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver le partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Association "Echelle Inconnue",
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** **ADOPTE** les propositions ci-dessus, par :

- 32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"
- 7 Abstentions : groupe "Dieppe au Coeur".

*Après le vote de cette délibération, Messieurs BAZIN Jean, GAUTIER André, PETIT Michel et Madame ORTILLON Ghislaine quittent la séance du Conseil Municipal.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--